COMMUNE DE PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

BULLETIN MUNICIPAL

Année 2010, Numéro 6

Réunion du Conseil Municipal du 15 novembre 2010

Conseil municipal

Présents :

- BESSON Dominique
- CARANJOT Jean-Luc
- COURGNAUD Jackie
- FORTIER Eric
- GIRARD Denis
- GOUAULT Dominique
- LUBIATO Luigino
- PICARD Jean
- PIGNOLET Didier
- RANNOU Francis
- PREVOT Thierry
- SEVERS Dominique
- SIMONNET Marina
- THOMAS Maryvonne
- VISPI Raphaël

Absent excusé : néant

Dans ce numéro :

Réunion du Conseil Municipal

Fermeture secrétariat

Cross du collège

Révision des listes électorales

Téléthon

Bibliothèque

Don du sang

Gendarmerie Nationale

Vœux de la municipalité

Modifications budgétaires - Le Maire informe l'Assemblée des modifications à apporter au budget principal de la commune :

- Recettes non prévues initialement : subventions d'équipement de l'état et de la région, prêts départementaux à taux 0 et recettes à émettre à l'encontre de la comptabilité M49. De plus, pour tenir compte de travaux supplémentaires imprévus, il est préférable de prévoir une ligne de crédit budgétaire sous forme d'emprunt.

- Dépenses à augmenter : au compte

Libellé Article RECETTES	Modif €
SUBV. EQUIPEMENT ETAT	3 000
SUBV. EQUIPEMENT REGION	23 500
EMPRUNTS	200 000
PRÊT DEPARTEMENT (à taux 0)	97 500
INST. TECHNIQUE (M49)	186 500
TOTAL	510 500

2313 considérant les coûts réels des travaux, au compte 2315 afin de supporter l'ensemble des dépenses devant ensuite être réparties entre le budget principal, la Communauté de Communes des Rives de la Suippe et le budget assainissement.

Cession de terrain : La délibération N° 17/2010 du 8 juillet 2010 est

Libellé Articles DEPENSES	Modif €
SUBV. D'EQUIPEMENT (SIEM)	12 000
CONSTRUCTIONS	182 000
INSTALLATIONS TECHNIQUES	316 500
TOTAL	510 500

modifiée en ce sens que l'acquéreur du terrain issu de la parcelle ZD 31 située à l'angle de la Route Départementale 985 et de la rue des Grands Prés, d'une contenance de 10 000 m², est la Société FINAMUR, située à ISSY-LES-MOULINEAUX (Hauts de Seine) 1-3 rue du Passeur de Boulogne.

Indemnité de conseil - Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer à Madame Laure PEDRINI, Receveur Municipal, une indemnité de conseil et de gestion au taux de 100 % du barème en vigueur.

Subventions - Les subventions suivantes sont attribuées:

› Aux différentes sections du SLP

Judo	1 500,00 €
Tennis	2 500,00 €
Football	2 500,00 €

Par ailleurs, il est décidé de faire l'acquisition de 40 m² de tatamis, pour un coût HT de 1 571,91 euros, en remplacement des tapis usagés à la salle de judo.

› Aux autres associations

ADMR	2 500,00 €

Société LUZEAL - Monsieur le Maire donne communication aux membres de l'assemblée de l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2010 relatif à la réglementation en matière d'installations classées dans le domaine de l'environnement.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE DURANT LES FETES

Le bureau sera fermé les
- vendredi 24 décembre 2010 toute la journée
- lundi 27 décembre 2010 toute la journée
- vendredi 31 décembre 2010 après-midi.

« CROSS A LA CAMPAGNE »

Photo des gagnants du collège

Vendredi 22 octobre 2010, le collège de Pontfaverger-Moronvilliers a organisé son traditionnel cross annuel sous l'œil vigilant de Monsieur Charlet, le Principal du collège.
Au pas de course, les 260 élèves de l'établissement et les élèves de trois écoles primaires du district (Pontfaverger-M, Bétheniville et Epoye) ont investi les abords du collège et les chemins alentour.
Les 6ème, 5ème, CM1, CM2 ont parcouru 3,5 kms, les classes de 4ème et de 3ème, 3,8 kms.
Après la course et un goûter bien apprécié, la proclamation des résultats a été l'occasion de récompenser les meilleurs coureurs et de gratifier les plus méritants.
Merci à tous les personnels qui ont aidé à l'organisation… A l'année prochaine…

Classement des élèves du collège :

Benjamines 6°/5°	Benjamins 6°/5°	Minimes filles 4°/3°	Minimes garçons 4°/3°
1. BOUR E.	1. COLLOT F.	1° HURTAUX F.	1° VIGNEROT J.E.
2. AUBIN M.	2. GROSSTEPHAN T.	2. GOETZ A.	2. SIMONNETTI R.
3. BOSSU J.	3. LURETTE C.	3. FIEVIET M.	3. ANDRZJEWSKI G.
4° DELATOUR O.	4. HENRY G.	4. BARTHELEMY A.	4. HURTAUX V.
5° BARTHELEMY A.	5. NEVEU K.	5. MARECHAL L.	5. MARLY A.

REVISION DES LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire et est indispensable pour pouvoir voter. Toutes les personnes majeures (Français et ressortissants européens) jouissant de leurs droits civils et politiques et **qui ne sont pas déjà inscrites** sur une liste électorale ou **qui ont changé de commune** de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes gens qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2011 doivent prendre contact avec la Mairie en fin d'année s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

TOUTE PERSONNE CONCERNEE DEVRA SE PRESENTER EN MAIRIE AVANT LE
31 DECEMBRE 2010 A 12 H 00
MUNI D'UNE PIECE D'IDENTITE OU DU LIVRET DE FAMILLE.

EDITION NATIONALE 2010 - LES 3 ET 4 DECEMBRE

A PONTFAVERGER-MORONVILLIERS
L'Association SPORTS LOISIRS (toutes sections) ET LES ASSOCIATIONS LOCALES organisent **UN LOTO**
à la SALLE DES FETES LE SAMEDI 4 DECEMBRE A PARTIR DE 18H00
Restauration rapide sur place (croque-monsieur, gaufres)
Nombreux lots : écran plat, GPS, bons d'achats, etc…
Début des parties à 20 Heures

C'est devant un public captivé que la conteuse Sylvie Zzani a enchanté petits et grands le mercredi 3 novembre à la bibliothèque de Pontfaverger-M. L'histoire qu'elle nous a racontée est une libre adaptation d'un conte traditionnel chinois « le Bouvier et la Tisserande ». De la conteuse naît l'histoire, de la conteuse les marionnettes aussi prennent vie.

Petits et grands ont pu apprécier la qualité de ce spectacle et c'est grâce au verre de l'amitié que chacun a pu s'entretenir avec Sylvie. Dotée d'une solide formation, elle a créé en 2000, à Charleville-Mézières, sa compagnie « On regardera par la fenêtre ».

Merci au Conseil Général de la Marne (aidé pour l'organisation par la Bibliothèque Départementale de Prêt), qui subventionne ces spectacles à 80 %, permettant aux communes en milieu rural, la mise en place d'animations culturelles de grande qualité.
C'est par un repas tiré du sac que s'est clôturée cette sympathique soirée.

LA BIBLIOTHEQUE sera fermée du 23 décembre 2010 au 3 janvier 2011

Don du Sang · Don du Sang

LA PROCHAINE COLLECTE DE SANG A PONTFAVERGER-M.
AURA LIEU LE LUNDI 10 JANVIER 2011
DE 08H00 A 12H00
SUR LE PARKING DE L'EGLISE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Gendarmerie nationale

COMMUNIQUÉ
Groupement de la Marne - Compagnie de Reims

Le baccalauréat n'est pas encore obligatoire pour postuler à certains emplois en gendarmerie.
Seuls critères exigés : **être motivé**, **entreprenant et avoir le goût de l'aventure**.

Trois opportunités se présentent aux jeunes gens volontaires :

1.Gendarme adjoint : ***La porte d'entrée*** : au niveau national, 5000 postes de gendarmes adjoints sont ouverts chaque année aux jeunes de 17 à 25 ans. Ces contrats, d'une durée maximale de 5 ans sont renouvelables par tranches. Ils permettent de travailler dans la gendarmerie départementale (brigades, pelotons de surveillance et d'intervention, pelotons d'autoroutes...), mais aussi dans les gendarmeries mobile, maritime ou des transports aériens, voire même dans la garde républicaine.
Pour devenir adjoint, il suffit de passer un concours d'entrée comprenant des tests de culture générale, de raisonnement, d'analyse ainsi que des épreuves physiques.

2.Sous-officier : ***La suite logique*** : Les gendarmes adjoints peuvent rejoindre les rangs des gendarmes en passant un concours interne, qui est également ouvert à tous, de 18 à 35 ans. Après une formation rémunérée, il donne accès au premier grade de sous-officier, lequel permet ensuite de gravir les échelons. Un millier de postes sont ouverts chaque année.
Attention : à partir du 1er janvier 2012, le bac sera exigé.

3.D'autres voies sont possibles : La gendarmerie offre d'autres opportunités plus méconnues aux jeunes qui souhaitent s'engager sous les drapeaux. Il est ainsi possible de devenir « sous-officier du corps de soutien » : cette alternative combine le statut militaire avec des postes administratifs (secrétariat, comptabilité), dans la restauration collective (casernes) et dans les affaires immobilières.

Si vous êtes intéressés, alors contactez sans tarder la brigade de Gendarmerie de
Witry-les-Reims au 03 26 07 17 11
Gueux au 03 26 03 60 04
Taissy au 03 26 82 33 90
Pontfaverger au 03 26 48 72 04
Fismes au 03 26 48 09 03

Le Maire, madame et messieurs les Adjoints et mesdames et messieurs les Conseillers Municipaux vous adressent à l'aube de cette nouvelle année leurs vœux les plus chaleureux.

Que vous souhaiter de mieux que la santé, la prospérité et de l'amour tout au long de cette nouvelle année.

Bonne Année 2011 à toutes et à tous.